

Image not found or type unknown



Colocation meublee et regime fiscal

Par **praline2999**, le **04/12/2010** à **09:52**

bonjour,rnrnrnJe possède un appartement de type F4, dont j ai deux chambres libres.rnrn Pour des raisons financières, petites retraites(300,00 euros), je voudrais mettre en route un système de colocation meublée.rnrnQuel bail choisir sachant que je ferai des contrats maximum d un an ?rnrnQuel sera le régime fiscal le plus avantageux pour moi ?rnrnrnMerci de me venir en aide